

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 037-213700727-20220923-DCM_2022_112-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-112

SEANCE DU **MARDI 20 SEPTEMBRE 2022**

Le mardi 20 septembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 24
Nombre de Membres présents : 16	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Marylène GACHET, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD à Chantal BOISNIER, Jean-Marc NARDI à Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT à Sophie LAGREE, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Olga MARTINEAU à Eric MAUCORT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN, Eric FLEUREAUX à Jean-Luc DUCHESNE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Fabrice MASSON, Louise GACHOT, Eric FLEUREAUX.

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Luc DUCHESNE

Convention avec la CCCVL pour l'utilisation des installations du centre de tir de trotte Loups par la Police Municipale Intercommunale

Le Centre de tir de Trotte-loups est géré par l'association du Tir sportif Chinonais et est homologué pour accueillir les personnels de Police et de Gendarmerie pour leurs entraînements.

Par délibération n°065 du mardi 17 mai 2022, la ville de Chinon a délibéré pour autoriser la création de la Police Municipale Intercommunale.

La CCCVL demande à utiliser les installations du centre de tir de Trotte Loups pour l'entraînement des effectifs de Police Municipale Intercommunale, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2022.

Cette mise à disposition s'effectuerait selon les conditions financières suivantes : la participation financière de la CCCVL est définie sur la base de la « cartouche tirée » à raison de 0,08 € TTC par cartouche, versée à l'association du Tir Sportif Chinonais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** pour une durée de 3 ans, la convention avec l'Association du tir Sportif Chinonais et la CCCVL pour l'utilisation par le personnel de la Police Municipale Intercommunale du Centre de tir de trotte Loups ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les éventuels avenants à intervenir au nom de la commune.

Fait à CHINON, le 23 septembre 2022

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le 27/09/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage